

# Valais

Autor(en): **Claret, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **53/1962 (1962)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115012>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

écoliers et une diminution de 25 unités à l'école de commerce et d'administration sur un total de 235 élèves. Dans toutes les autres écoles il y a eu augmentation: de 130 dans les écoles primaires supérieures (sur un total de 4975); de 83 dans les écoles secondaires (ginnasi) sur 2275; de 14 au lycée sur 220; de 48 à l'école normale cantonale sur un total de 368 et de 9 à l'école technique supérieure sur 120 élèves. Dans l'ensemble, on a donc une augmentation de 285 unités et une diminution de 320, soit, en conclusion, une diminution de 35 unités.

En ce qui concerne les changements de personnes, je me bornerai à signaler les suivants. M. Carlo Speziali a quitté à la fin de l'an dernier le Département de l'Instruction publique, où il était depuis 1954 en qualité de premier secrétaire pour assumer la direction de l'école normale en remplacement de M. Manlio Foglia, nommé président de la commission cantonale pour la protection des beautés naturelles et du paysage. La place de M. Speziali au Département est actuellement occupée par M. Carlito Ferrari.

A. U. TARABORI

## VALAIS

L'année 1961 marque un jalon important dans l'histoire pédagogique du Valais. A l'instar d'autres cantons suisses, et en s'inspirant un peu des expériences faites ailleurs, toute l'armature scolaire de ce canton fut repensée dans les comités, discutée dans les associations, commentée dans la presse. De l'avant-projet au projet de loi, que de séances, de rapports, de retouches! Rarement l'élaboration d'un texte légal aura été aussi minutieuse, depuis l'ébauche primitive sortie des services du Département jusqu'à son acheminement au Grand Conseil.

Il est prématuré de décrire les innovations de cette loi scolaire avant le verdict du souverain, lequel aura probablement été donné quand paraîtront ces lignes. Disons que les principaux objectifs, figurant dans le texte ou en découlant, sont les suivants:

- une cohésion plus réelle entre les différents secteurs de l'enseignement,
- la prolongation de la scolarité à 8 mois, avec un mois supplémentaire laissé à l'initiative des communes,
- la création de classes de développement et de promotion,
- la réorganisation de l'inspection primaire,
- le traitement annuel pour le personnel enseignant,
- la gratuité de l'enseignement secondaire,
- l'institution de bourses et de prêts d'honneur, etc.

En bref, la nouvelle loi scolaire rend possibles les études secondaires et supérieures à tous candidats et candidates capables, quel que soit leur milieu social.

Si la loi passe — et c'est le bon sens même — le Valais aura réalisé pour son enseignement une révolution semblable à celle qu'il a réalisée dans le secteur économique.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les trois collèges cantonaux ont été fréquentés par 1750 élèves, chiffre chaque année en progression. Agrandi il y a une dizaine d'années, le collège de Brigue a mis au concours de nouvelles constructions; il s'est donné un nouveau recteur en la personne du D<sup>r</sup> Albert Carlen, depuis plus de 20 ans professeur de littérature allemande dans cet établissement. St-Maurice de son côté n'a pas hésité à supprimer une rue pour construire son nouveau collège, moderne et spacieux à souhait, prévu, dit-on pour un millier d'élèves.

A son tour l'École normale bilingue de Sion a inauguré ses nouvelles constructions; elle est, au dire de tous les visiteurs, une des plus belles écoles normales de Suisse. On y a porté le cycle des études à 5 ans, avec, au préalable, deux années d'école secondaire obligatoire. Si l'on introduit le latin comme branche facultative à l'école secondaire et que l'on continue cette discipline à l'école normale, on sera bien près de réaliser cette maturité « pédagogique » dont on parle beaucoup dans le canton, et qui serait reconnue par les Universités au même titre que les maturités de type classique, scientifique ou commercial.

Sion et Monthey, qui préparent les jeunes filles à la maturité classique, voient aussi grandir le nombre de leurs élèves.

A l'École normale des institutrices, un arrêté gouvernemental a légalisé l'existence de la section Montessori pour la formation des maîtresses enfantines. Contrairement à ce qui se fait ailleurs, cette section Montessori exige une année supplémentaire d'études, mais le traitement des maîtresses montessoriennes est égal à celui des institutrices primaires, bien que l'enseignement ne soit que de quatre heures par jour.

Les trois écoles normales du canton ont recruté durant l'année 1961 cent trente-quatre candidats et candidates, alors que le nombre des brevetés sortants était de soixante-quatorze. On espère ainsi mettre un terme à la pénurie du personnel enseignant, presque aussi aiguë que dans d'autres cantons.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On sait que les six mois de scolarité annuelle, minimum légal exigé jusqu'ici, sont en voie de disparition. La nouvelle loi scolaire prévoit 37 semaines au minimum pour tout le canton, les communes ayant la faculté d'aller jusqu'à 42 semaines et davantage pour que les maîtres reçoivent un traitement « annuel ». En prévision de cette obligation, les communes augmentent peu à peu leur temps de scolarité. En 1961, 32 d'entre elles ont prolongé l'école de quelques semaines: ainsi, il n'y aura pas de révolution trop brutale quand l'obligation légale deviendra effective.

L'école valaisanne n'est pas en mauvaise santé. Le personnel enseignant montre un intérêt soutenu pour tout ce qui peut améliorer sa formation et le Département consacre une somme de Fr. 70 000.— par an pour l'organisation de « Semaines de Perfectionnement ». Il y en a régulièrement deux par an, parfois trois, dirigées par des maîtres compétents, quelles que soient leur origine et leur confession. L'an dernier, ces stages

coïncidaient avec le 70<sup>e</sup> Cours Normal suisse, lequel réunit le chiffre record de 1352 participants, parmi lesquels 473 maîtres et maîtresses du Valais.

D'autre part, les divers Cours fédéraux pour maîtresses ménagères ont été fréquentés par 72 Valaisannes.

Il y aurait lieu de mentionner encore les Conférences, visites d'usines, journées ou demi-journées de travaux en commun organisées soit par les Associations du Personnel, soit par l'Office de l'Enseignement.

La méthode belge des « Nombres en couleurs » pour l'enseignement du calcul continue à progresser et à intéresser la Suisse romande et allemande. Il est remarquable que le Valais s'en soit fait le promoteur, grâce au pionnier qu'est M. Biollaz, maître d'application à l'école normale de Sion. Au Cours Normal suisse de 1961 — et pour la première fois dans l'histoire de la Société Suisse d'Ecole Active et de Réforme scolaire — on a donné un cours Cuisenaire (Nombres en couleurs) qu'il a fallu répéter cinq fois de suite pour 175 participants.

L'enseignement de la gymnastique accuse aussi de réjouissants progrès. Le personnel enseignant s'inscrit nombreux aux cours fédéraux et régionaux. Cinq nouveaux maîtres valaisans ont obtenu cette année leur diplôme d'instructeur fédéral de ski. Aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité, le 70 % des élèves ont réussi les six épreuves imposées, ce qui classe le Valais au 12<sup>e</sup> rang des cantons suisses, alors qu'il occupa longtemps un des derniers rangs du classement.

## CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dans le domaine des constructions scolaires, le Valais peut être fier de ses dernières réalisations. Après les nouvelles constructions de St-Maurice, de l'Ecole Normale et de l'Ecole secondaire régionale de Sion, inaugurées en cours d'année, il faut mentionner l'ouverture de sept nouvelles salles de gymnastique. Quarante-six communes ont reçu des subsides pour constructions, rénovations ou agrandissements. Ce sont les communes de plaine qui éprouvent davantage le besoin d'agrandir leurs locaux scolaires, autant par suite de migrations intérieures que par suite de l'afflux d'enfants d'ouvriers étrangers.

Au budget des constructions, c'est la nouvelle Ecole professionnelle valaisanne qui absorbe les plus grosses sommes. Au centre de Sion, le gros œuvre est terminé; les centres de Viège et de Brigue sont en chantier; l'ensemble de ces trois centres professionnels dépasse onze millions de francs. C'est assez dire l'effort du Valais pour un équipement scolaire moderne et rationnel.

E. CLARET.